

Patrick MAUGARD

Président de l'Association des Maires de l'Aude

a le plaisir de vous inviter à participer à la quatrième session de formation de l'année 2019 qui aura pour thème :

## ACTUALITÉS ET NOUVEAUTÉS DE L'ÉCOLE MATERNELLE PRÉPARER LA RENTRÉE 2019

Cette journée aura lieu le **mardi 25 juin 2019 de 9h00 à 16h00 à Carcassonne** à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ancien IUFM) située 122 Avenue Général Leclerc.

### AU PROGRAMME :

- Les nouveautés : projet de loi et nouveaux textes législatifs, notamment l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans
- Les spécificités de l'école maternelle, les collaborations, notamment enseignants /ATSEM
- L'équipement et l'usage du numérique à l'école
- Rythmes scolaires, plan mercredi

### INTERVENANTS :

Marie Christine Eybert, Inspectrice Adjointe à la DASEN  
Jacques Bossis, Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la maternelle  
Marie Faugères Gabaldon, Conseillère pédagogique départementale maternelle  
Jean-Baptiste Ferrer, E-run (enseignant référent aux usages du numérique)  
Claudie Faucon Méjean, Maire de Bram, Vice-Présidente à l'enfance et jeunesse à la CCPLM et Conseillère pédagogique départementale maternelle

**Cette invitation s'adresse à l'ensemble des élus municipaux et communautaires audois ainsi qu'à leurs collaborateurs**

*Les formations proposées par l'Association des Maires de l'Aude sont gratuites et sont soutenues par Mairie 2000. Seule une participation est demandée pour la prise en charge du déjeuner.*

### COUPON REPONSE

NOM - Prénom..... Fonction.....

Collectivité.....

accompagné(e) de.....

se rendra à la formation « actualités et nouveautés de l'école maternelle » le mardi 25 juin 2019 à Carcassonne (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - 122 Avenue Général Leclerc) et participera au repas : OUI – NON    nombre de repas :.....

x 28 € =.....€

Merci de retourner ce coupon par email [asso-maires-aude@orange.fr](mailto:asso-maires-aude@orange.fr)

ou par courrier AMA - Maison des Collectivités - 85 avenue Claude Bernard - CS 60050 - 11890 CARCASSONNE CEDEX

***Pour des raisons logistiques, tout repas réservé sera dû (en cas d'empêchement, pensez à vous décommander à l'avance)***

*Le règlement des repas peut s'effectuer :*

- par chèque (envoi du chèque à l'inscription ou remise sur place)*
- par mandat administratif (à réception de la facture)*